

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO À TOUS LES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ

B2M Limited Partnership a déposé une requête en vue d'augmenter le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son réseau de transport d'électricité en Ontario.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

B2M Limited Partnership a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de faire approuver un plan de cinq ans visant à fixer le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son réseau de transport d'électricité. Si cette requête est approuvée telle quelle, elle aura les répercussions suivantes sur la facture mensuelle d'un client résidentiel et d'un client de services généraux types de Hydro One Networks Inc. :

	2020	2021	2022	2023	2024
Client résidentiel (consommant 750 kWh par mois) Conséquence sur la facture mensuelle	0,02 \$	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (consommant 2 000 kWh par mois) Conséquence sur la facture mensuelle	0,04 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$

Toute modification des tarifs applicables au transport de l'électricité dans la province engendrera un changement au niveau de la portion des frais de livraison pour tous les consommateurs d'électricité en Ontario – aussi bien les consommateurs résidentiels que les entreprises.

Il est important d'examiner attentivement la présente requête pour obtenir la liste complète des demandes d'approbation.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier les requêtes déposées par B2M LP. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes qui représentent les clients de B2M LP. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

Si la requête de B2M LP est approuvée telle quelle, l'examen de la CEO, des années 2021, 2022, 2023 et 2024, se limitera généralement à effectuer certains rajustements mécaniques annuels, conformément au plan tarifaire approuvé. Les rajustements mécaniques sont liés à l'inflation et à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête de B2M LP sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **9 septembre 2019**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de transport de B2M LP. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2019-0178**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, la marche à suivre pour déposer une lettre, la manière de participer en tant qu'intervenant ou de consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2019-0178** dans la liste qui figure sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. B2M LP a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **9 septembre 2019**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

